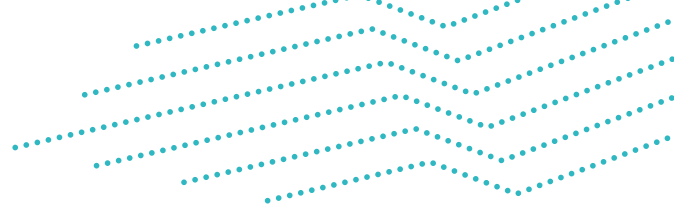




# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2020

Curateur public du Québec





## TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU CURATEUR PUBLIC.....	4
INTRODUCTION.....	5
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC ET SES SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	6
LES PRINCIPALES ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION DU CURATEUR PUBLIC.....	6
LE CURATEUR PUBLIC EN TANT QUE GESTIONNAIRE D'ORGANISME .....	7
LE GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION.....	8
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION .....	8
POUR JOINDRE LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC .....	8
<b>ANNEXE 1 : BILAN DES MESURES 2018-2019 .....</b>	<b>10-15</b>
ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION .....	<b>10-11</b>
ACTIVITÉS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC .....	<b>12-15</b>
<b>ANNEXE 2 : MESURES RETENUES POUR 2019-2020.....</b>	<b>16-19</b>
ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION .....	<b>16-17</b>
ACTIVITÉS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC .....	<b>18-19</b>

## MESSAGE DU CURATEUR PUBLIC

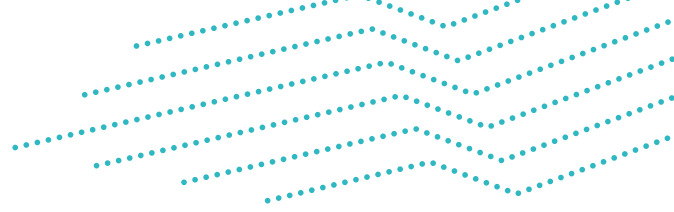
C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 du Curateur public. Notre organisation est particulièrement sensible à la nécessité que notre société soit plus inclusive envers les personnes handicapées et que leur participation sociale soit favorisée. Le Curateur public déploie des efforts en ce sens, en travaillant à mettre en œuvre les conditions pour préserver l'égalité des droits de tous les citoyens. Notre organisation veut s'inscrire dans le courant des grandes tendances internationales, qui reconnaissent le droit à la capacité juridique pour tous, sur la base de l'égalité avec les autres. Nous sommes convaincus que les mesures de protection doivent être les moins restrictives possible, qu'elles doivent respecter l'autonomie des personnes et qu'elles doivent encourager le développement et l'utilisation de leurs capacités.

Je tiens à souligner que la dernière année a été marquée par la signature d'un partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec, qui favorisera l'accès à de l'information pratique et pertinente pour la population. Je suis fier de ce nouveau plan d'action, qui témoigne de l'importance accordée au respect des droits et de l'autonomie des personnes inaptes. Il a été élaboré en concordance avec la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. C'est avec grand intérêt que nous prenons part à la mise en œuvre de cette politique gouvernementale d'envergure, et nous encourageons l'ensemble de la population à y participer activement.

Le curateur public du Québec,



**M<sup>e</sup> Denis Marsolais**



## INTRODUCTION

La participation sociale des personnes handicapées est une préoccupation du gouvernement du Québec depuis plusieurs années. La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après nommée « la Loi ») et la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, qui en découle, témoignent de l'engagement gouvernemental à mettre en œuvre des actions concrètes pour que toute personne puisse participer pleinement à la vie scolaire, professionnelle et sociale. De plus, la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, qui s'adresse aux ministères et organismes, vise à mettre en œuvre toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public.

Le Curateur public est particulièrement concerné par ces objectifs, puisque sa mission touche notamment la protection des majeurs inaptes, qui répondent, sauf exception, à la définition légale de personnes handicapées<sup>1</sup>. En outre, à titre d'organisme public, il favorise l'inclusion et le développement des compétences des personnes handicapées qui font partie de son personnel.

Un plan d'action à l'égard des personnes handicapées est élaboré par le Curateur public depuis 2005<sup>2</sup>. Le présent plan contient le bilan des actions menées par l'organisation entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019. Il établit aussi des engagements pour l'année 2019-2020.

Avec ce nouveau plan d'action, le Curateur public poursuit sa contribution aux efforts collectifs qui mèneront à la pleine participation des personnes handicapées à la société. D'ailleurs, les employés du Curateur public s'étant décrits comme des personnes handicapées ont été invités à donner des suggestions de mesures à inscrire au plan d'action qui pourraient faciliter leur inclusion dans l'organisation.

- 
- 1 L'article 1 de la Loi définit l'expression « personne handicapée » comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».
  - 2 En vertu de l'art. 61.1 de la Loi.

## LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC ET SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. M<sup>e</sup> Denis Marsolais agit à ce titre depuis juin 2018. C'est aussi, dans les faits, un organisme public nommé le Curateur public du Québec (ci-après nommé « Curateur public »). Le Curateur public a pour mission de veiller à la protection des personnes inaptes et du patrimoine de mineurs. Il sensibilise la population à l'inaptitude et à l'importance d'agir avant même qu'elle ne survienne. Le Curateur public accompagne également les familles et les proches qui représentent une personne ou qui participent à un conseil de tutelle et il surveille l'administration des tutelles et des curatelles. Il agit lui-même comme curateur ou tuteur d'une manière personnalisée à l'endroit des personnes qu'il représente, lorsque aucun proche ne peut les représenter ou que ce n'est pas dans leur intérêt. Il s'assure que les décisions sont prises dans l'intérêt de la personne représentée, le respect de ses droits et la sauvegarde de son autonomie.

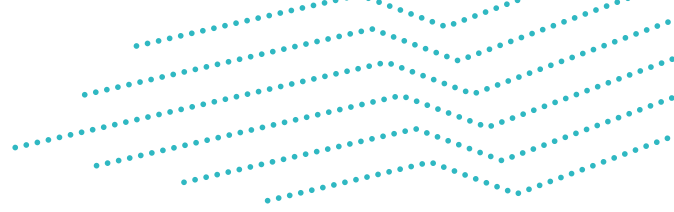
Pour remplir sa mission, le Curateur public compte sur environ 700 employés. Son siège social se trouve à Montréal, et ses quatre directions territoriales sont situées à Montréal, à Québec, à Saint-Jérôme et à Longueuil. Le Curateur public dispose aussi de plusieurs points de service à l'échelle du Québec, soit à Rouyn-Noranda, à Gatineau, à Trois-Rivières, à Rimouski, à Saguenay, à Sherbrooke et à Victoriaville.

Pour les besoins de ce plan d'action, les secteurs d'activité du Curateur public ont été divisés en deux catégories : les activités liées à sa mission et celles qu'il réalise à titre de gestionnaire d'un organisme gouvernemental. Ces mêmes catégories se trouvent dans les tableaux indiquant le bilan des actions 2018-2019 et les engagements pour l'année 2019-2020.

## LES PRINCIPALES ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION DU CURATEUR PUBLIC

Une personne majeure est déclarée inapte par le tribunal lorsqu'elle est incapable de prendre soin d'elle-même ou de gérer ses biens et qu'elle a besoin d'être représentée dans l'exercice de ses droits civils. Une mesure de protection est alors ouverte pour elle, et un tuteur, un curateur ou un mandataire est nommé pour la représenter. Un proche de la personne peut prendre cette responsabilité. Un conseil de tutelle est aussi constitué lors de l'ouverture de la tutelle ou de la curatelle. Il est habituellement formé de trois proches de la personne inapte. Son rôle est d'assister et de surveiller le tuteur ou le curateur. Lorsque la représentation par un proche n'est pas possible, le Curateur public est nommé tuteur ou curateur.

Le Curateur public offre des services d'information, d'accompagnement et de soutien aux tuteurs et aux curateurs ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle. Il surveille aussi leur administration.



Au Québec, environ 9 500 majeurs inaptes<sup>3</sup> sont représentés par un proche agissant à titre de tuteur ou de curateur. L'organisme offre également de l'information générale sur les mandats de protection. Environ 13 000 personnes sont représentées par un mandataire. Pour sa part, le Curateur public agit à titre de tuteur ou de curateur auprès d'environ 13 500 personnes inaptes. Par ailleurs, l'organisation dispose de certains pouvoirs d'intervention et d'enquête dans les situations de manquement ou d'abus envers les personnes inaptes. Il peut alors intervenir de sa propre initiative ou sur signalement.

Les principales causes de l'inaptitude sont la déficience intellectuelle, les maladies mentales, les maladies dégénératives et les traumatismes crâniens. Les majeurs sous tutelle, sous curatelle ou ayant un mandat de protection homologué ont généralement, en raison de leur inaptitude, une incapacité significative et persistante qui les expose à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Ils sont donc, sauf exception, des personnes handicapées au sens de la Loi.

Pour accomplir sa mission de protection, le Curateur public entretient des relations et des collaborations avec plusieurs partenaires. Les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent auprès des personnes inaptes sont ses collaborateurs privilégiés ainsi que ceux de plusieurs ministères et organismes publics. Il traite également avec des fournisseurs de biens et de services, publics et privés, au nom des personnes qu'il représente.

## LE CURATEUR PUBLIC EN TANT QUE GESTIONNAIRE D'ORGANISME

Le Curateur public réalise aussi de nombreuses activités à titre de gestionnaire d'un organisme gouvernemental. Il s'agit notamment d'activités liées à la gestion des ressources humaines, à l'accessibilité des lieux et à l'achat de biens et de services accessibles.

En tant qu'organisme public, le Curateur public est sensible aux besoins des personnes handicapées qui sont à son emploi. Il favorise leur inclusion et leur participation à l'accomplissement de sa mission, notamment par la mise en œuvre de mesures visant à encourager leur embauche et à favoriser leur maintien en emploi.

---

3 Les données de ce paragraphe sont en date du 31 mars 2019.

## LE GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Un comité de suivi interne, composé de représentants de cinq directions du Curateur public, veille à la réalisation des mesures inscrites dans le plan d'action et participe à l'élaboration d'un nouveau plan.

De plus, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées du Curateur public et répondante auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec est responsable de la coordination et du suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Pour toute question concernant ce plan, vous pouvez communiquer avec elle :

**Camille Crevier, conseillère en planification et en reddition de comptes**

Direction générale de la gouvernance et de la transformation

**Curateur public du Québec**

600, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H3B 4W9

**Par téléphone :** 514 873-1823

**Par courriel :** [camille.crevier@curateur.gouv.qc.ca](mailto:camille.crevier@curateur.gouv.qc.ca)

## ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

La direction du Curateur public a adopté le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 en mai 2019.

Ce plan d'action est disponible en format PDF sur le site Internet du Curateur public ([curateur.gouv.qc.ca](http://curateur.gouv.qc.ca)). Il est aussi disponible, sur demande, en médias adaptés.

## POUR JOINDRE LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Pour toute autre question sur l'inaptitude ou les mesures de protection, n'hésitez pas à communiquer avec le Curateur public.

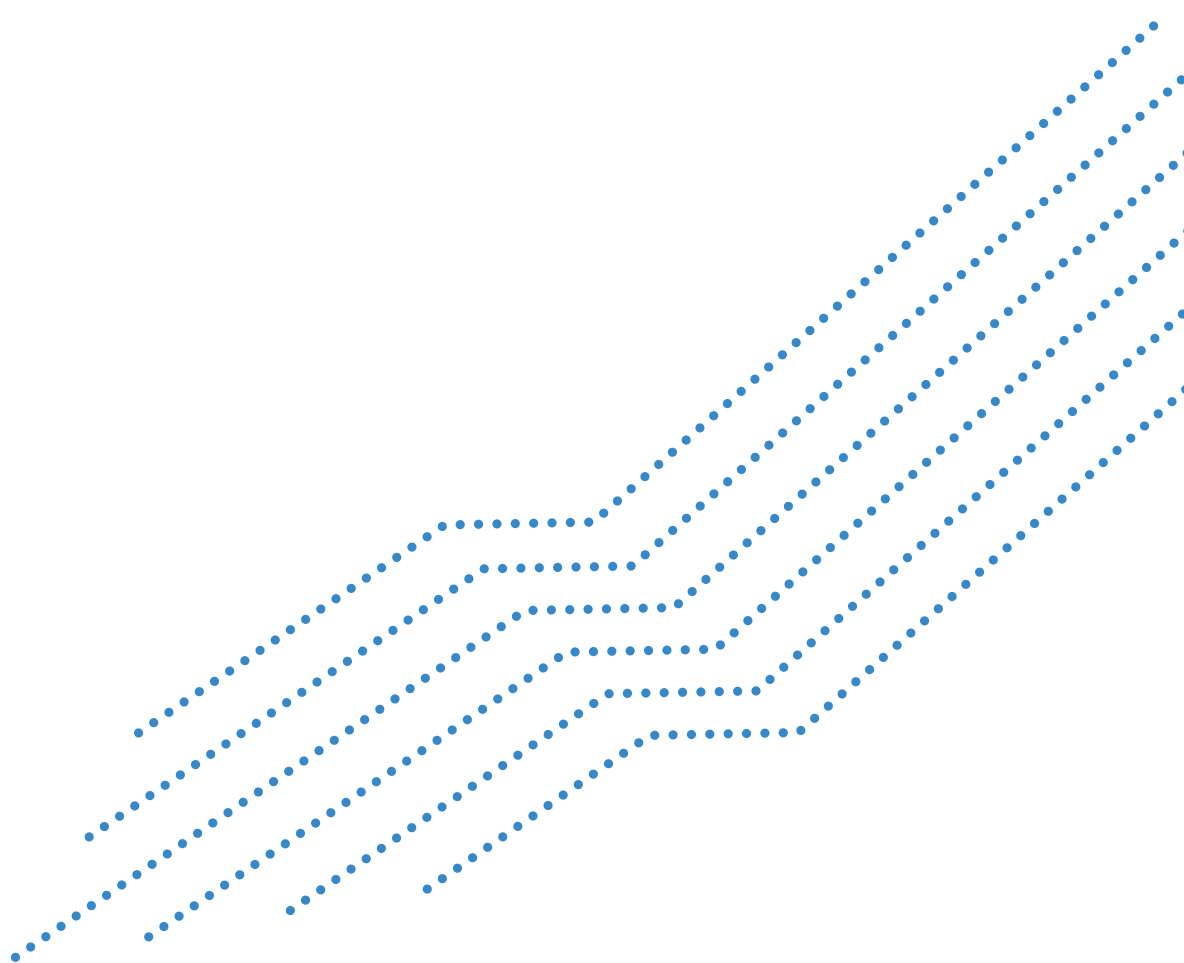
**Par téléphone :** 1 800 363-9020.

**Par courriel :** nous vous invitons à utiliser le formulaire disponible sur le site Internet du Curateur public à l'adresse suivante : [curateur.gouv.qc.ca/nousjoindre](http://curateur.gouv.qc.ca/nousjoindre).

**En personne :** vous pouvez consulter les coordonnées de nos bureaux sur le site Internet du Curateur public à l'adresse suivante : [curateur.gouv.qc.ca/nousjoindre](http://curateur.gouv.qc.ca/nousjoindre).

**Par la poste :** 600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W9.





ANNEXE 1

# BILAN DES MESURES

2018-2019

ANNEXE 2

# MESURES RETENUES POUR

2019-2020

## ANNEXE 1 : BILAN DES MESURES 2018-2019

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION				
Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	État de réalisation au 31 mars 2019 et commentaires
Méconnaissance de la population à l'égard de l'inaptitude	Sensibiliser la population aux besoins de protection découlant de l'inaptitude	<b>1. Transmettre au grand public de l'information sur l'inaptitude et le système de protection juridique</b>	<p>Nombre de participations à des salons ou à des conférences</p> <p>Nombre de personnes atteintes</p> <p>Réalisation de campagnes publicitaires</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>77 participations à des salons ou à des conférences</p> <p>8 478 personnes atteintes</p> <p>2 campagnes publicitaires réalisées</p>
Difficultés pour une personne handicapée dont la capacité juridique de contracter est estimée incertaine d'ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)	Identifier des solutions permettant l'ouverture d'un REEI, sans avoir à ouvrir un régime de protection	<b>2. Contribuer, avec différents partenaires, à la recherche de solutions concernant l'accès au REEI</b>	<p>Nombre de contributions avec les partenaires</p> <p>Identification de solutions</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>6 contributions avec les partenaires (rencontres par téléphone ou visioconférence)</p> <p>Solutions identifiées par le groupe de travail</p>
Méconnaissance de la famille et des proches des personnes déclarées inaptes du système de protection juridique	Sensibiliser les proches d'une personne inapte au rôle de soutien et d'accompagnement du Curateur public, au système de protection juridique des personnes inaptes et aux responsabilités des tuteurs, des curateurs et des membres des conseils de tutelle	<b>3. Diffuser de l'information aux tuteurs et aux curateurs privés d'un majeur ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle</b>	<p>Nombre de bulletins publiés</p> <p>Nombre de guides transmis aux tuteurs et aux curateurs d'un majeur</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>1 bulletin publié</p> <p>2 553 guides transmis aux tuteurs et aux curateurs d'un majeur</p>
Caractère privatif de droits des mesures de protection	S'assurer que les régimes de protection publics ouverts sont nécessaires et proportionnels aux besoins des personnes inaptes	<b>4. Examiner la pertinence et la faisabilité d'une mesure québécoise de prise de décisions assistée</b>	Finalisation d'un rapport de consultation auprès d'organismes québécois	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Les consultations ont été réalisées avec celles sur la révision du dispositif de protection des personnes. Elles n'ont finalement pas mené à la rédaction d'un rapport sur la mesure de prise de décisions assistée.</p>

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	État de réalisation au 31 mars 2019 et commentaires
Arrimage insuffisant des services du Curateur public à ceux de ses partenaires	Améliorer les connaissances des professionnels et des intervenants qui travaillent auprès des personnes inaptes sur les questions liées à l'inaptitude	<b>5. Poursuivre la formation que le Curateur public offre aux personnes-ressources du réseau de la santé et des services sociaux</b>	Nombre de personnes formées	<b>En continu</b> 113 personnes formées en 2018-2019 Ces formations permettent de former des agents multiplicateurs qui transmettent leur savoir aux intervenants concernés.
Arrimage insuffisant des services du Curateur public à ceux de ses partenaires	Examiner les modes de collaboration possibles à établir avec les partenaires pertinents	<b>6. Échanger avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) en vue d'améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes handicapées sous régime de protection et de leur famille</b>	Précision de modalités de collaboration	<b>Réalisée</b> Modalités de collaboration précisées dans une entente signée par le Curateur public et l'OPHQ en mars 2019
Arrimage insuffisant des services du Curateur public à ceux de ses partenaires	Examiner les modes de collaboration possibles à établir avec les partenaires pertinents	<b>7. Mener un projet pilote de médiation en contexte de régime de protection</b>	Réalisation et évaluation du projet pilote	<b>En cours</b> Le projet pilote a été prolongé jusqu'en décembre 2019.
Prise en compte limitée des impacts sur les personnes handicapées dans l'élaboration des lois, politiques et programmes	Concevoir des lois sans obstacles	<b>Analyser les impacts sur les personnes handicapées des propositions de modifications législatives en cours d'élaboration en matière de protection des personnes (mesure non prévue au plan 2018-2019)</b>	Réalisation d'une analyse des impacts	<b>Réalisée</b> Une analyse des impacts a été réalisée et la ministre de la Santé et des Services sociaux a été consultée sur celle-ci. <sup>4</sup>

4 Afin d'appliquer l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.



## ACTIVITÉS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	État de réalisation au 31 mars 2019 et commentaires
Amélioration perfectible de l'accessibilité des documents et des services offerts au public	Assurer le respect des obligations du Curateur public relatives à la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	<b>8. Favoriser l'accessibilité des documents et pages Web du Curateur public</b>	Respect des <a href="#">standards sur l'accessibilité du Web</a> (SGQRI 008-01, SGQRI 008-02, SGQRI 008-03)	<b>En continu</b> Nouveau Standard sur l'accessibilité des sites Web respecté (SGQRI 008 2.0)
Amélioration perfectible de l'accessibilité des documents et des services offerts au public	Assurer le respect des obligations du Curateur public relatives à la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	<b>9. Rendre compte du nombre de plaintes et de mesures d'accommodement concernant l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public</b>	Nombre : <ul style="list-style-type: none"> <li>de demandes d'accommodement pour l'accès à des documents;</li> <li>de recours à des services d'interprétation dans le cadre de services offerts au public;</li> <li>de plaintes concernant l'accès aux documents et aux services pour les personnes handicapées.</li> </ul>	<b>Réalisée annuellement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune demande d'accommodement pour l'accès à des documents;</li> <li>5 recours à des services d'interprétation dans le cadre de services offerts au public;</li> <li>Aucune plainte concernant l'accès aux documents et aux services pour les personnes handicapées.</li> </ul>
Amélioration perfectible de l'accessibilité des documents et des services offerts au public	Assurer le respect des obligations du Curateur public relatives à la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	<b>10. Informer les employés sur le respect des obligations concernant l'accessibilité des services aux personnes handicapées</b>	Nombre d'activités d'information réalisées	<b>En continu</b> 4 activités réalisées Plusieurs articles ont été publiés dans l'intranet et une formation a été offerte à quelques employés en février 2019.

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	État de réalisation au 31 mars 2019 et commentaires
Amélioration perfectible de l'accessibilité des documents et des services offerts au public	Assurer le respect des obligations du Curateur public relatives à la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	<b>11. Évaluer la pertinence de sensibiliser le personnel en contact avec la clientèle à la réponse adéquate aux besoins précis des personnes handicapées</b>	Réalisation de l'évaluation	<b>En cours</b> L'évaluation prendra la forme d'un sondage sur le degré de connaissance du personnel concernant l'obligation d'accommodement pour assurer l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public.
Méconnaissance du personnel du Curateur public des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées	Sensibiliser le personnel du Curateur public aux façons d'agir contre les préjugés et la discrimination envers les personnes handicapées	<b>12. Informer le personnel et les gestionnaires de la réalité vécue par les personnes handicapées et les y sensibiliser, en soulignant divers événements, tels que la Semaine québécoise des personnes handicapées</b>	Nombre d'activités d'information ou de sensibilisation réalisées	<b>En continu</b> 5 activités réalisées Plusieurs articles ont été publiés dans l'intranet et un marché de Noël a été organisé en décembre 2018, pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées.
Accessibilité perfectible des biens et des services que le Curateur public loue ou achète et de l'affichage dans les espaces communs	Tenir compte de l'approvisionnement accessible lors de l'achat ou de la location de biens et de services	<b>13. Intégrer la notion d'accessibilité dans le processus d'achat ou de location de biens et de services</b>	Intégration de la notion d'accessibilité au processus d'approvisionnement Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	<b>En continu</b> Notion d'accessibilité intégrée au processus d'approvisionnement 1 activité de sensibilisation réalisée Les directions responsables de l'approvisionnement tiennent compte de la notion d'accessibilité et répondent aux besoins qui leur sont signifiés à cet égard.



Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	État de réalisation au 31 mars 2019 et commentaires
Manque d'accessibilité des espaces et des outils de travail qu'utilisent les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	S'assurer que les espaces et les outils de travail du Curateur public sont accessibles aux personnes handicapées à l'emploi de l'organisme	<b>14. Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des espaces communs et de l'adaptation des postes de travail aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Curateur public</b>	Réalisation de travaux d'aménagement permettant d'améliorer l'accessibilité des espaces communs Nombre d'adaptations de postes de travail occupés par des personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	<b>En continu</b> Travaux permettant d'améliorer l'accessibilité réalisés dans 3 points de service (Montréal, Sherbrooke, Rouyn) Adaptation de postes de travail réalisée pour 3 personnes
Amélioration perfectible de la réponse aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Assurer la sécurité des personnes handicapées en cas d'évacuation	<b>15. Vérifier les besoins des personnes handicapées en cas d'évacuation et s'assurer de désigner les personnes-ressources requises</b>	Désignation d'accompagnateurs pour les personnes ayant besoin d'assistance lors d'une évacuation Transmission d'information au personnel sur le sujet	<b>En continu</b> Accompagnateurs désignés Information transmise au personnel le 31 mai 2018
Amélioration perfectible de la réponse aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Optimiser les processus d'intégration ou de maintien en emploi des personnes handicapées	<b>16. Vérifier, auprès des employés s'étant décrits comme une personne handicapée, leurs attentes et besoins particuliers concernant leur intégration en emploi et faire le lien avec leur gestionnaire</b>	Vérification des besoins et attentes	<b>En continu</b> Vérification des besoins et attentes réalisée au cas par cas, lorsqu'une situation le justifie
Méconnaissance des stratégies d'intégration en emploi des personnes handicapées	Optimiser les processus d'intégration ou de maintien en emploi des personnes handicapées	<b>17. Accompagner les gestionnaires dans les démarches d'intégration ou de maintien en emploi d'une personne handicapée</b>	Offre de soutien Nombre de gestionnaires soutenus	<b>En continu</b> Soutien offert à la demande 1 gestionnaire soutenu

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	État de réalisation au 31 mars 2019 et commentaires
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	<b>18. Respecter la cible d'embauche de personnes handicapées fixée par le Conseil du trésor</b>	Pourcentage de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	<b>En continu</b> 2 % des employés réguliers du Curateur public sont des personnes handicapées. La cible de 2 % est donc atteinte.
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	<b>19. Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)</b>	Nombre d'activités de promotion du PDEIPH Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis au Curateur public	<b>En continu</b> 1 activité de promotion du PDEIPH 3 dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH 2 nouveaux participants au PDEIPH accueillis au Curateur public
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	<b>20. Soutenir les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public dans leur cheminement de carrière</b>	Offre de soutien Nombre de personnes handicapées soutenues	<b>En continu</b> Soutien offert à l'ensemble des employés, dont les personnes handicapées, par des ateliers carrières et le Programme d'aide aux employés (PAE) 2 personnes handicapées soutenues
Sous-représentation des personnes handicapées dans le processus d'élaboration du plan d'action à leur égard	Offrir la possibilité aux employés ayant une incapacité de suggérer des mesures à mettre en œuvre pour faciliter leur inclusion	<b>21. Consulter les employés ayant une incapacité dans le processus d'élaboration du plan d'action annuel</b>	Réalisation d'une consultation	<b>Réalisée</b> Consultation réalisée par courriel en mars 2019



## ANNEXE 2 : MESURES RETENUES POUR 2019-2020

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION					
Obstacle	Objectif	Mesure	Échéancier	Responsable	Indicateur
Régimes de protection qui limitent la capacité des personnes à exercer elles-mêmes leurs droits	Proposer des mesures plus respectueuses de l'autonomie et mieux adaptées à la situation des personnes inaptes ou qui ont une difficulté	<b>1. Proposer des modifications législatives en matière de protection des personnes</b>	2020	Direction générale des affaires juridiques	Adoption d'un projet de loi
Arrimage insuffisant entre les différents services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées	Améliorer la concertation, afin de faciliter l'accès à l'information et au soutien pour les personnes handicapées et leurs proches	<b>2. Mettre en œuvre l'entente de collaboration entre le Curateur public et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)</b>	2020	Direction générale des services aux personnes	Conception d'outils pour le personnel Présentations au personnel sur l'entente et les outils
Manque de soutien aux personnes inaptes et à leurs proches en cas de conflit en contexte de régime de protection	Faciliter la résolution de conflit pour les personnes inaptes et leurs proches	<b>3. Collaborer à un projet pilote de médiation en contexte de régime de protection</b>	2020	Direction de la recherche, des politiques et des statistiques Direction générale des services aux personnes	Réalisation et évaluation du projet pilote
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer les connaissances du personnel sur l'accessibilité des services pour les personnes handicapées	<b>4. Informer les employés en contact avec la clientèle sur le recours, lorsque requis, aux services d'interprètes gestuels, oralistes ou tactiles</b>	2020	Direction générale des services aux personnes	Nombre d'activités d'information réalisées
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer les connaissances du personnel sur l'accessibilité des documents pour les personnes handicapées	<b>5. Informer le personnel sur l'accessibilité aux documents pour les personnes handicapées</b>	En continu	Direction des communications Direction de la recherche, des politiques et des statistiques	Nombre d'activités d'information réalisées



Obstacle	Objectif	Mesure	Échéancier	Responsable	Indicateur
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur l'accessibilité des documents et des services du Curateur public pour les personnes handicapées	<b>6. Suivre le nombre de plaintes et de mesures d'accommodement concernant l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public</b>	En continu	Direction des communications Direction générale des services aux personnes Direction de la recherche, des politiques et des statistiques	Nombre : <ul style="list-style-type: none"> <li>de mesures d'accommodement pour l'accès à des documents;</li> <li>de recours à des services d'interprétation dans le cadre de services offerts au public;</li> <li>de plaintes concernant l'accès aux documents et aux services pour les personnes handicapées.</li> </ul>
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les besoins d'information du personnel sur l'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	<b>7. Évaluer le degré de connaissance du personnel en contact avec la clientèle sur l'obligation d'accommodement pour assurer l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public</b>	2020	Direction de la recherche, des politiques et des statistiques Direction générale des services aux personnes	Réalisation d'un sondage sur les besoins d'information du personnel
Connaissance limitée sur l'expérience de la représentation légale publique par les personnes représentées et leurs proches	Améliorer la connaissance sur les attentes et les besoins des personnes représentées	<b>8. Réaliser une étude sur les attentes et les besoins des personnes représentées par le Curateur public</b>	2019	Direction de la recherche, des politiques et des statistiques	Réalisation d'une étude sur les attentes et les besoins des personnes représentées par le Curateur public
Connaissance limitée des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les besoins et les attentes des personnes handicapées	<b>9. Sonder les représentants légaux sur la satisfaction des services du Curateur public, incluant l'accessibilité aux documents et aux services</b>	2021	Direction de la recherche, des politiques et des statistiques	Réalisation du sondage contenant un volet sur l'accessibilité aux documents et aux services

## ACTIVITÉS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC

Obstacle	Objectif	Mesure	Échéancier	Responsable	Indicateur
Méconnaissance du personnel sur les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées	Améliorer la connaissance du personnel sur les besoins des personnes handicapées et les conditions propices à leur inclusion	<b>10. Informer le personnel sur les réalités vécues par les personnes handicapées, en soulignant divers événements</b>	En continu	Direction des ressources humaines	Nombre d'activités d'information réalisées
Manque d'accessibilité aux personnes handicapées de certains bâtiments et lieux	Améliorer l'accessibilité des espaces pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	<b>11. Veiller à l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées dans le cadre de la planification de l'optimisation des espaces de bureau</b>	2020	Direction des ressources financières et matérielles	Prise en compte de la notion d'accessibilité lors de la planification des travaux
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	<b>12. Maintenir la proportion de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public</b>	En continu	Direction des ressources humaines	Pourcentage de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	<b>13. Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)</b>	En continu	Direction des ressources humaines	<p>Nombre d'activités de promotion du PDEIPH</p> <p>Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH</p> <p>Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis au Curateur public</p>

Obstacle	Objectif	Mesure	Échéancier	Responsable	Indicateur
Prise en compte limitée des besoins des personnes handicapées en contexte d'emploi	Améliorer la prise en compte par les gestionnaires des besoins des personnes handicapées en contexte d'emploi	<b>14. Informer les gestionnaires de l'accompagnement personnalisé offert concernant l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées</b>	En continu	Direction des ressources humaines	Nombre d'activités d'information réalisées
Connaissance limitée des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	<b>15. Consulter les employés du Curateur public dans le processus d'élaboration du plan d'action annuel</b>	2020	Direction générale de la gouvernance et de la transformation	Réalisation d'une consultation



